

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

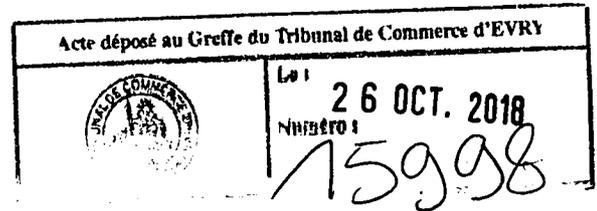
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01073
Numéro SIREN : 792 115 818
Nom ou dénomination : SARL DORLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 15998



**Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €**

**Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2017**

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos 31 décembre 2017.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été remises en main propre.

Préalablement à la présente assemblée et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons envoyé :

Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le texte des résolutions proposé aux associés, le double des convocations de plus ces documents ont été tenu à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

RAPPORT GÉNÉRAL :

Le compte de résultat fait apparaître au :

31 décembre 2017

Un total de produits d'exploitation de 331 407 euros ; un total des charges d'exploitation de 323 098 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 8 309 euros ;

Produits exceptionnels de 1 euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 1 208 euros ; un Impôt sur bénéfice de 547 euros ; le résultat net est de 6 554 euros.

31 décembre 2016

Un total de produits d'exploitation de 236 540 euros ; un total des charges d'exploitation de 200 032 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 36 508 euros ;

Produits exceptionnels de zéro euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 104 euros ; un Impôt sur bénéfice de 5 100 euros ; le résultat net est de 31 304 euros.

31 décembre 2015 :

Un total de produits d'exploitation de 124 213 euro ; un total des charges d'exploitation de 120 082 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 4 132 euros ;

Produits exceptionnel de 601 euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 17 euros ; un Impôt sur bénéfice de 449 euros ; le résultat net est de 4 266 euros.

L'exercice se solde par un **BENEFICE NET COMPTABLE DE 6 554 EUROS.**

Proposition d'affectation de ce bénéfice d'euro : 6 554 €

Je vous propose d'affecter ce bénéfice de 6 554 euro :

A la » réserve légale « pour la somme de 800 euro

Au compte »rapport a nouveaux « pour la somme de 5 754 euros.

DECISION DE CONTINUATION

A la suite de l'affectation du résultat de cet exercice, les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

L'exercice clos le	31 décembre 2017	31 décembre 2016
▪ Capital social	8 000€	8 000 €
▪ Réserve légale	3 600€	2 800 €
▪ Report à nouveau	57 150€	51 396 €
SITUATION NETTE	68 750€	62 196€

Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 septembre 2018
--

L'an deux mille dix-huit,
Et le quatre septembre,
A dix heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée »DORLE« se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au Rue du Fosse des Essart Résidence la Vallée Bât B 26-91120 PALAISEAU, sur convocation faite par le gérant le 03 aout 2018.

M.DORLE Vasile Ioan préside la séance en sa qualité de **gérant**.

Sont présents ou représentés les associés :

- **M.DORLE Vasile Ioan, associé gérant,**
- **M.SAS Vasile Dumitru, associé,**

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- **M.DORLE Vasile Ioan (gérant associé),**
Propriétaire de**400** parts sociales
- **M.SAS Vasile Dumitru, associé,**
Propriétaire de **400** parts sociales,
Soit un total de**800** parts sociales.

Le capital social a été libéré à ce-jour.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 septembre

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance, de la société à responsabilité limitée »**DORLE**«, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société »**DORLE**«, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2017**.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultats et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 décembre 2017**.
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés, le **03 aout 2018**.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société »**DORLE**«.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 décembre 2017**, et prise connaissance des comptes et du bilan de la société, pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité telle qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION : DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 100 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 6 554 euros de la manière suivante :

- A la »réserve légale « pour la somme de 800 euro.
- Au compte »report à nouveau « pour la somme de 5 754 euros.

Et prend acte de ce qu'à la suite de cette affectation les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
➤ Capital social	8 000€	8 000€
➤ Réserve légale	3 600€	2 800€
➤ Report à nouveau	57 150€	54 196€

SITUATION NETTE	68 750€	62 196€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent acte que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices se sont élevées à : **Néant**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

▪ **Rémunération du gérant**

L'Assemblée Générale, après avoir étendu les explications qui lui sont fournies par **M.DORLE Vasile Ioan**, le gérant, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice clos le trente-et-un décembre 2017 il a perçu 17 884 euros de rémunération annuelle en qualité de gérant.

SIXIÈME RESOLUTION

Néant

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve-la ou les conventions rapportées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M.DORLE Vasile Ioan

(Signature)



M.SAS Vasile Dumitru

(Signature)



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le quatre septembre,
A dix heures,

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

-M.DORLE Vasile Ioan, associé gérant

Titulaire de 1 voix,

Signature

-M.SAS Vasile Dumitru, associé

Signature

Titulaire de 1 voix

Soit un total de 2 voix et 2 signatures.

La feuille de présence est arrêtée à 14H membres présents et 2 membres représentés, soit un total de 2 voix. Elle est certifiée exacte et véritable.

Pour la société »DORLE «

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>DORLE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise <u>26 RESIDENCE LA VALLE BAT 26 91120 PALAISEAU</u>										
SIREN <u>7 9 2 1 1 5 8 1 8</u>										
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>						
						Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>				
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	14 085	030	7 879	6 206			
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	14 085	048	7 879	6 206			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 000	052		5 000			
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	56 675	070		56 675			
		Autres* (3)	072	31 034	074		31 034			
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	34 803	086		34 803			
Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II		096	127 512	098		127 512				
Total général (I + II)						110	141 597	112	7 879	133 718
PASSIF								Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120			8 000	
	Écarts de réévaluation					124				
	Réserve légale					126			2 800	
	Réserves réglementées*					130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)					132				
	Report à nouveau					134			51 396	
	Résultat de l'exercice					136			6 554	
	Provisions réglementées					140				
	Total I					142			68 750	
Provisions pour risques et charges					Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166			48 760	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)					172			- 16 208	
	Produits constatés d'avance					174				
Total III					176			64 968		
Total général (I + II + III)						180			133 718	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		8 580	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 392		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.										

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise DORLE		Néant <input type="checkbox"/>				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le				
		018		3 1 1 2 2 0 1 7				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	Biens	Services*	dont export et livraisons intracommunautaires		214		
				215		218		
				217		326 407		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	5 000	
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	331 407	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	188 789	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	5 922	
	Rémunérations du personnel*					250	100 550	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	24 576	
	Dotations aux amortissements*					254	3 261	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	323 098	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	8 309	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	1	
Charges exceptionnelles (VI)	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 208	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	547	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	6 554	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	6 554	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	547		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	1 208		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	4 660
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1	352	3 649	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				Déficit col.2	356			
Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1	370	3 649	372	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 305	442		444		446	2 305				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	3 200	462	7 083	464		466	10 283				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 497	474		476	1 497				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	5 505	492	8 580	494		496	14 085				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	618	532	7 68	534		536	1 387				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	618	572	7 68	574		576	1 387				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>DORLÉ</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715		2		
Constructions	720	725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5		
Matériel de transport	750	755		6		
Autres immobilisations corporelles	760	765		7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>
VI DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	5 468
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : DORLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	326 407	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	326 407	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	5 000	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	5 000	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	171 701	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 088	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	5 922	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	3 261	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	197 972	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 133 435
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	133 435	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023	18	
Période de référence	024	du 01012017	160 au 31122017
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376	6	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0	

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Je vous demande en conséquence de bien vouloir dès à présent, en faveur de la continuation de notre activité, et ce conformément aux dispositions de l'article L.233-42 du Code de commerce.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Rémunération du gérant :
Je vous précise qu'au cours de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille seize, j'ai perçu 17 884 euros de rémunération annuelle bruts en qualité de gérant.

DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'année de l'exercice.

CONCLUSION :

Je vous remercie si elles ont votre accord de bien vouloir adopter la résolution qui vous est soumise et de me donner quitus de ma gestion pour cet exercice.

Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La gérance espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le gérant



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

ANNEXE CONFORME AU DÉCRET DU 29 NOVEMBRE 1983
--

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total général est de 133 718 euros, contre le 130 570 euro de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 6 558 euro contre le 31 304 euro pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du :

01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultats, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du compte de résultats de l'exercice.

ANNEXE N°1

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre.
- Indépendance des exercices

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en euro courants.

ANNEXE N°2

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

ANNEXE N°3

CONSOLIDATION

La société »DORLE« n'entre pas dans le périmètre de la consolidation par intégration d'une autre société.

ANNEXE N°4

IMMOBILISATION INCORPORELLE

- 1) Aucun frais d'établissement ont n'a été comptabilisés au cours de l'exercice.
- 2) Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
- 3) Aucun élément au titre du fond commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE N°5

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de la production d'immobilisations faites par la Société pour elle-même.

-

ANNEXE N°6

La Société »DORLE« ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et 233-2 du Code de commerce.

ANNEXE N°7

MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir le tableau n°2033 C.

ANNEXE N°8

Aucune n'avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

ANNEXE N°9

Voir tableau n° 2033 C.

Le tableau appelle le commentaire suivant :

- L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme d'amortissement LINEAIRE.

ANNEXE N°10

Les stocks fongibles inscrits au bilan résultent des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes :

- Matières premières au 31 décembre 2017 : NEANT
- Travaux en cours au 31 décembre 2017 : 5 000 euros.

ANNEXE N°12

A. CHARGES A REPARTIR SUR, PLUSIEURS EXERCICES.

1) CHARGES D'ACQUISITION DES IMMOBILISATION

Aucuns frais de cette nature n'a été enregistré au cours de l'exercice.

2) FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

Aucun frais de cette nature n'a été enregistré en fin d'exercice

B. PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Aucun produit à recevoir n'a été enregistré en fin d'exercice.

ANNEXE N°13

L'entreprise n'a pas souscrit d'emprunts comportant des primes de remboursement.

ANNEXE N°14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Parts composant le capital social :

- Au début de l'exercice : **800 parts de 10 €**
- A la fin de l'exercice : **800 parts de 10 €**

ANNEXE N°15

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'entreprise n'est garantie par des sûretés réelles.

ANNEXE N°16

A. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

B. CHARGES A PAYER SUR DETTE

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

Personnel	13 536 €
Charges sociales	2 672 €
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, T.V.A. créditeur	
Etat, T.V.A. clients du	
Autres compte débit ou crédit	

SITUATION NETTE	16 208 €
------------------------	-----------------

ANNEXE N°17

Cette récapitulation appelle les commentaires suivants :

Ces dettes et charges (salaires, charges sociales et fiscales) constituent des frais du dernier mois ou du dernier trimestre réglés au début de l'exercice.

ANNEXE N°18

ÉCARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice.

Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

ANNEXE N°19

CRÉDIT BAIL

NÉANT

ANNEXE N°20

REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissement n'a été effectuée au cours de l'exercice.

ANNEXE N°21

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

ANNEXE N°22

MÉTHODE DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

ANNEXE N°23

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Aucun engagement n'a été ou reçu à la fin de l'exercice.

ANNEXE N°24

PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a pas été émise par la Société »DORLE«.

ANNEXE N°25

ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions complémentaires de retraite et indemnités assimilées et n'a été contacté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.